



Les Paysages anciens de la forêt domaniale de Gérardmer : contribution patrimoniale à la révision d'aménagement.

Jean-Pierre Husson

► To cite this version:

Jean-Pierre Husson. Les Paysages anciens de la forêt domaniale de Gérardmer : contribution patrimoniale à la révision d'aménagement.. *Revue forestière française*, 1997, 49 (5), pp.469-476. 10.4267/2042/5645 . hal-03444117

HAL Id: hal-03444117

<https://hal.science/hal-03444117>

Submitted on 23 Nov 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

nature, histoire loisirs et forêt

LES PAYSAGES ANCIENS DE LA FORÊT DOMANIALE DE GÉRARDMER, CONTRIBUTION PATRIMONIALE À LA RÉVISION D'AMÉNAGEMENT

J.-P. HUSSON

En cours de réaménagement, la forêt domaniale de Gérardmer couvre 4 800 hectares sis sur les communes de Gérardmer, Liézey, Xonrupt-Longemer. Ce vaste massif cantonné de ses droits d'usages en 1865 occupe le versant ouest des Vosges granitiques, exposé aux pluies orographiques (1 700 à 2 000 mm de pluie par an). En fonction de la pente (de 30 à 70 % sur les trois quarts de sa superficie), de l'altitude (entre 600 et 1 300 m) et des expositions (nord et sud principalement), cette forêt offre un camaïeu de stations forestières comprenant les étages de la hêtraie-sapinière, de la hêtraie-sapinière à Épicéa et de la hêtraie d'altitude classée exclusivement en protection. Elle intègre également des vallons froids où croissent des Sapins et des Épicéas exceptionnels.

Écrin valorisant pour la station fonctionnant en double saison, hivernale (ski de fond et alpin) et estivale, la forêt inclut un transect complet de l'étagement biogéographique vosgien, mais sa qualité risque d'être malmenée par les projets d'agrandissement des champs de neige, alors que le couvert neigeux reste inégal d'une année sur l'autre et irrégulier au cours de la saison. Parmi les priorités retenues, l'aménagement forestier en cours de révision doit conduire à rajeunir et biodiversifier une sapinière à traiter sur un tiers de sa surface en futaie régulière. Il doit également conforter la fonction protectrice, patrimoniale ⁽¹⁾ de la forêt d'altitude traitée en jardinage, placée sur la limite altitu-

(1) La forêt contient 11 ZNIEFF : 9 tourbières ou complexe de tourbières, dont la Chaume Charlemagne et les Faignes Fories. On trouve également 4 RBD (tourbière bombée à Droseras et Pins à crochets de la Femme Morte, hêtraie d'altitude et chaume de la Chaume Charlemagne, réserve à Grands Tétras de Noir-Rupt-Housseramont, tourbière à Droseras du Rein de la Cagne) (4 sites sont susceptibles d'appartenir au réseau européen Natura 2000).

dinale de la croissance des bois, en dessous de l'isotherme estival de 10 °C de moyenne pendant deux mois. L'aménagement doit aussi favoriser le maintien d'un décor forestier de qualité, biodiversifié, réclamé par les visiteurs. En fait, cette forêt est le support d'usages et d'utilisations divers, parfois peu compatibles entre eux ou même exclusifs les uns des autres, exprimés par les utilisateurs et professionnels de la récréation. Ces derniers mettent en avant, et à juste titre, l'importance de leurs activités dans la politique de diversification économique locale d'une zone qui finit sa restructuration textile.

L'aménagement décide du suivi sylvicole appliqué pour conduire la forêt et la remodeler à l'échelle du long terme, dans le souci de sa continuité. Projection, pari sur l'avenir, le choix retenu impose prudence et priorité à la qualité ⁽²⁾. Il prend en compte la gestion des héritages du passé récent. Il s'interroge, en terme d'évolution dynamique des paysages (dégradation, permanence, amélioration) et de biodiversité des essences en se référant aux données anciennes, pouvant dépasser le cadre de la révolution de l'espèce dominante ⁽³⁾. Afin d'améliorer notre connaissance des surfaces, des dynamiques, de la redistribution et de l'alternance du Sapin et du Hêtre, de la place autochtone de l'Épicéa, il est intéressant d'interroger les archives.

Dès l'avènement de Léopold (1698), dans le contexte de la Restauration des Duchés, les témoignages s'enrichissent de procès-verbaux de visite, d'enquêtes ⁽⁴⁾, de cartes cavalières et topographiques ⁽⁵⁾ autorisant un suivi lacunaire de l'état des bois. Par recoupement, la confrontation des documents permet avec prudence ⁽⁶⁾ d'esquisser un état des lieux évolutif du paysage forestier à l'échelle des massifs ⁽⁷⁾, ajoutant à cette recherche l'analyse du contenu des premiers cadastres ⁽⁸⁾. Les témoins archivistiques autorisant la construction d'une réflexion sur le très long terme apportent des éléments de réponse à nos interrogations.

L'état actuel de la forêt domaniale de Gérardmer prend principalement naissance dans l'aménagement décidé en 1905. À la suite des grands chablis de 1902, et pour éviter la répétition d'une hécatombe d'arbres alors vécue comme un traumatisme ⁽⁹⁾, le traitement en futaie jardinée a été généralisé ⁽¹⁰⁾. L'analyse géo-historique que nous proposons ici correspond à la période précédente. Celle-ci inscrit les racines du paysage actuel ⁽¹¹⁾. Il s'agit des cent-soixante-dix ans écoulés entre le retour de Léopold (1698) et 1868 ⁽¹²⁾. Cette période et ces dates traduisent, avec à chaque fois un décalage d'une génération, l'application des textes de références que sont la Grande Ordonnance de Colbert (1669) et la promulgation du Code forestier (1827). Le temps long d'une révolution sylvicole est respecté.

(2) *Revue forestière française*, n° spécial "La gestion durable des forêts tempérées", 1996.

(3) Cette étude sur une durée dépassant l'âge de la révolution inclut une réflexion sur la place des arbres sur le retour, dépérissants, secs sur pied.

(4) Archives départementales de Meurthe-et-Moselle, BII717, Déclaration de la Communauté de Gérardmer faite le 25 novembre 1700.

(5) DAINVILLE (F. de). — *Le Langage des géographes*. — Paris : Picard, 1964. — 384 p. La carte topographique représente « un petit espace avec tout son détail ». En fait, elle sert de titre de propriété et assoit le cens.

(6) HUSSON (J.-P.). — L'Apport des cartes anciennes à la connaissance biogéographique : les bois lorrains. In : *La forêt : perceptions et représentations* / A. Corvol (sous la direction de). — Paris : L'Harmattan, 1997. — pp. 16-22.

(7) Dans leurs thèses G. Houzard et J.-J. Dubois furent précurseurs dans ce type de recherche.

HOUZARD (G.). — *Les Massifs forestiers de Normandie : Brix, Andaines et Écouves. Essai de Biogéographie*. — Caen : UER Géographie, 1980. — 2 vol., 667 p. (Thèse d'État).

DUBOIS (J.-J.). — *Espaces et milieux forestiers dans le Nord de la France*. — Lille : UER de Géographie, 1989. — 1023 p. (Thèse d'État).

(8) MONGEL (V.). — *La Formation des paysages dans la haute vallée de la Vologne*. — Nancy : Université de Nancy II - Géographie, 1995. — 160 p.

(9) La forêt domaniale de Gérardmer est alors placée sur la frontière de 1871. L'arbre et la forêt sont, dans les discours de l'époque, considérés comme le garant d'une protection efficace.

(10) ONF de Saint-Dié-des-Vosges, procès-verbal d'aménagement de la forêt domaniale de Gérardmer (1959).

(11) En géo-histoire, on parle communément de palimpseste pour évoquer les racines du paysage. En fait, dans ce cas précis, ce terme n'est pas bien approprié car la couverture masque les éléments fossilisés, ailleurs perceptibles sur les clichés de photographies aériennes.

(12) Archives départementales des Vosges, 81 P 31 et 81 P 32, Délimitation générale de la forêt domaniale de Gérardmer (1868) effectuée à la suite des cantonnements (1865) facilités par les procédures réglementaires simplifiées opérées en 1854 et 1857.

Au cours des 170 années d'histoire forestière sont globalement conservés, dans cette contrée montagnaise restée tardivement enclavée ⁽¹³⁾, des paysages forestiers médiévaux ⁽¹⁴⁾ liés à la pérennité du jardinage, à la faible extension des coupes réglées au-delà de 500 m d'altitude. Cette période correspond aussi à la phase de recul des bois par la création des essarts, puis leur agrandissement par défrichement, grignotage (surcénage) ⁽¹⁵⁾. Au cours des deux premiers tiers du XVIII^e siècle, les créations de cens sont nombreuses ⁽¹⁶⁾, le massif étant encore mal délimité. Par la suite, les opérations répétées d'abornement ⁽¹⁷⁾ s'inscrivent dans le double contexte d'émergence tardive d'une propriété boisée pré-capitaliste réductrice dans l'octroi de nouvelles autorisations de défrichements et d'une croissance démographique forte. Entre 1756 et 1817, la population de Gérardmer passe de 3 500 à 4 956 habitants. Dès lors, la forêt devient un espace conflictuel. À l'aube du XIX^e siècle, la communauté s'oppose avec un inégal succès à la volonté de l'administration de limiter les parcours. Cette dernière échoue en voulant réduire les zones pâturées de 78 % de la surface forestière en 1816 à 36 % en 1817 ⁽¹⁸⁾ mais effectue un lent travail de fond pour régulariser les limites, englober les enclaves, s'appuyer sur des repères indiscutables ⁽¹⁹⁾ : des murs de pierres levées, des fossés, des roches gravées, des bornes numérotées. Les documents anciens confrontés à la réalité actuelle et aux évolutions fournies par les aménagements successifs permettent de s'interroger sur les limites, les lisières et la dynamique spatiale des massifs. Ils autorisent également de tenter une esquisse qualitative et phytosociologique de l'évolution de la répartition des peuplements.

L'état ancien des bois nous est tout d'abord connu par ses limites, ses lisières, sa dynamique spatiale. Les témoignages conservés traduisent une volonté répétée et finalement médiocrement efficace de connaître, répertorier, aborner, simplifier les limites, fossoyer les bois pour circonscrire les zones usagères. Il s'agit également de limiter, surveiller et très souvent accepter après coup et moyennant le paiement de cens puis de l'impôt foncier les anticipations* ⁽²⁰⁾ mordant sur la forêt. Malgré la partition initiale de 1576 distinguant les rapailles* ⁽²¹⁾ des Hauts Bois, la cohésion de l'ensemble du massif est menacée. Le Corps forestier a fort à faire pour endiguer sur les bas de pente les empiètements des habitants et sur la limite sommitale les avancées des admodiateurs* des chaumes ⁽²²⁾ désireux d'accroître leurs prairies au détriment des repandises*. Ces zones étaient des espaces flous, digités, dynamiques, dessinant des paysages de prés-bois offrant des types de transition multiples entre les gazons, les hêtraies et les sapinières placés en contrebas. L'abornement de 1775 fait tardivement cesser cette évolution paysagère, met de l'ordre cartésien en imposant des limites géographiques, résolument simples, traduisant en fait un équilibre fragile entre la forêt et le déclin relatif porté à l'économie chaumiste. Cet équilibre a à peu près perduré jusque vers 1950.

(13) La construction de la route de la Schlucht s'effectue seulement entre 1840 et 1860 sur le versant lorrain, après que le Comité des Fortifications ait levé son veto.

(14) TURC (L.). — Sylviculture et paysages forestiers de la Franche-Comté médiévale. — *Nouvelle Revue franc-comtoise*, n° 4, 1954, pp. 201-210.

(15) Le surcénage consiste à serper au pied un jeune arbre pour le faire sécher sur place puis ensuite obtenir en toute légalité son arrachement. Localement les toponymes surcénieux suivis d'un nom propre sont courants et témoignent de la fréquence du procédé. GEORGEL (M.). — La Vie rurale et le folklore dans le canton de Gérardmer d'après le nom des lieux. — Saint-Dié : Loos, 1958. — 482 p.

(16) Archives départementales des Vosges, 3 E 171.

(17) Archives départementales des Vosges. DD 4, Plan Pierrot des rapailles de Gérardmer (1756). E 379, Arpentage des chaumes (1775). 2 FI 3233, Atlas des forêts communales de Gérardmer (1827).

Archives départementales de Meurthe-et-Moselle. B 11704, Carte topographique des montagnes et forêts de Hauts des Surcénieux et Balveurche (1760).

ONF Saint-Dié-des-Vosges. Carte topographique, abornement, arpentage général et consistance tant des forêts d'Housseramont, Le Roulier, le Haut-Poirot. Guilgot, sans date, fin du XVIII^e siècle.

(18) Archives départementales des Vosges, 196 O 19 G, Nombreux témoignages sur les rachats effectués pour simplifier les limites, supprimer les enclaves.

(19) Archives départementales des Vosges, 196 O 19 A.

(20) * renvoie au glossaire en fin d'article.

(21) L'arrêt du 24 novembre 1854 confirmé par la Cour de Cassation le 5 mai 1855 maintient l'État propriétaire des rapailles peu avant que le cantonnement soit clôturé (30 avril 1862).

(22) BOYÉ (P.). — Les hautes chaumes des Vosges, étude de géographie et d'économie historique. — Nancy : Berger-Levrault, 1903. — 432 p.

SAVOURET (G.). — La Vie pastorale dans les Hautes-Vosges. — Nancy : Presses universitaires ; Metz : Éditions Serpenoise, 1985. — 175 p.

Aujourd'hui, il s'est à nouveau modifié en faveur d'une dynamique forestière soutenue. En fonction des critères azonaux (pente, altitude, exposition) interprétés à l'échelle micro-zonale, on voit se reconstruire une répartition climacique des chaumes et des forêts par gommage progressif de l'intervention anthropique due aux pâturages extensifs d'estive. La dynamique naturelle actuelle en cours conforte une des problématiques des travaux effectués par R. Carbiener sur l'origine naturelle ou humaine des chaumes ⁽²³⁾. Dans son extension, la reconquête récente des bois peut être comparée avec le relevé de l'état des chaumes effectué en 1700 par le gruyer de Bruyères. À cette date, après plus d'un demi-siècle d'abandon suite aux méfaits de la Guerre de Trente Ans, ses relevés nous montrent des chaumes alors largement enfrichées, reboisées ⁽²⁴⁾ bien que l'on soit en plein dans le Petit-Âge glaciaire, période peu favorable à la croissance des bois placés en limite altitudinale.

Les documents anciens relatifs à l'établissement des limites montrent essentiellement la forêt vue de l'extérieur en fonction des besoins exprimés de surveillance, simplification, géométrification des lisières et bordures, d'évacuation des produits par des voies de vidange.

Seule une minorité de documents, et plus particulièrement les procès-verbaux permettent, par recoupement, comparaison, confrontation à l'actuel, de tenter une étude ponctuelle de la composition, de la structure, de la redistribution, l'alternance et la compétition des essences ⁽²⁵⁾. En particulier la concurrence entre le Hêtre et le Sapin est perturbée par la chasse au Hêtre (G. Plaisance) ⁽²⁶⁾, par le discrédit apporté au jardinage après 1830 avec la diffusion des nouvelles théories sylvicoles allemandes ⁽²⁷⁾ et la parution des premiers ouvrages concernant les résineux ⁽²⁸⁾. Les archives permettent rarement d'apprécier la diversité des futaies jardinées d'alors restées dépérissantes dans le cœur des massifs inaccessibles ou au contraire surexploitées, défigurées, évoluant de façon régressive pour ne conserver que les essences très médiocres, essentiellement de lumière, dans le cas inverse. Les deux types de peuplement pouvaient se juxtaposer ⁽²⁹⁾ dans une marqueterie complexe à partir des censes enclavées, du chevelu hydrographique utilisé pour évacuer les bois et des réseaux de diverticules qui rejoignaient des chemins établis pour valoriser les moyennes distances ⁽³⁰⁾. Les témoignages signalent une étendue grandissante des peuplements dégradés. Jusqu'en 1870, et faute de comptage, le traitement de la forêt reste anarchique, laisse perdurer le désordre dans les peuplements. Le constat signalé à la fin du Second Empire est en fait la résultante d'une exploitation sans suite de la forêt, aggravée par la hausse de la population des usagers ⁽³¹⁾, l'augmentation du nombre des scieries à haut-fer (huit scieries situées sur la partie amont de la Grande et de la Petite Meurthe sont mentionnées sur la carte de Cassini), l'intégration à une économie préindustrielle localement définie par la récolte de la poix par saignée des Sapins et des Épicéas. Le tardif désenclavement du massif intervient après 1860.

La dégradation provient tout d'abord des censes installées à partir des gouttes (petits vallons drainés de l'excès d'eau à partir d'un système d'évacuation en arête de poisson) et des adrets (appelés localement "endroits"). Beaucoup étaient enclavées. Cette situation obligeait à maintenir des zones périphériques floues. En 1869, le procès-verbal d'aménagement déplore l'étendue des

(23) CARBIENER (R.). — Les Sols du massif du Honneck, leur rapport avec le tapis végétal. — Strasbourg, Le Honneck : Ass. Phil. d'Alsace et de Lorraine, 1963. — pp. 103-154.

(24) Archives départementales de Meurthe-et-Moselle, B 617 Layette Chaume, Visite des chaumes de la province des Vosges par le Sieur Villemin de Bruyères, juin 1700.

(25) HUSSON (J.-P.), voir note 6.

(26) PLAISANCE (G.). — La Chasse au Hêtre dans le passé. — *Revue des Eaux et Forêts*, n° 9, 1950, pp. 458-461.

(27) GAZIN (E.). — Quelques considérations sur les forêts vosgiennes. — *Annales de la Soc. d'Émulation des Vosges*, 1890, pp. 1-19.

(28) DRALET. — Traité des forêts d'arbres résineux. — Toulouse : Viesseux, 1820. — 271 p.

(29) FRUHAUF (C.). — Forêt et société : de la forêt paysanne à la forêt capitaliste en Pays de Sault sous l'Ancien Régime (1670-1791). — Paris : Éd. du CNRS, 1980. — 302 p. L'auteur a pu disposer d'un matériau riche autorisant une cartographie fine des forêts du Pays de Sault.

(30) BRAUDEL (F.). — L'Identité de la France. — Paris : Arthaud, 1986. — 3 tomes.

(31) Grâce à l'industrie, la population continue à augmenter après 1850 alors que l'agriculture régresse, s'essouffle avec 15 % de friche dans la SAU dès 1887. La SAU a atteint son maximum en 1821.

espaces déboisés qui excèdent de beaucoup les seuls essarts. « Les habitants sont habitués à considérer les vides comme des dépendances de leurs propriétés où ils peuvent faire paître leur bétail. On les froisserait en leur retirant brusquement cette tolérance et on les pousserait à s'opposer par tous les moyens à la régénération de la forêt dans ses limites véritables » ⁽³²⁾.

Comme le confirme le plan Pierrot de 1756, l'essentiel des défrichements s'est effectué dans les rapailles, sous forme de censes, de prés ou parfois de terres cultivées extensivement selon une rotation longue pour produire du seigle ou de la pomme de terre. Le texte accompagnant le plan Pierrot (figure 1, ci-dessous) décrit une forêt « remplie de quantité de censes autour desquelles il y a des vides considérables causés par les censitaires pour se procurer du gazon et la pâture au bétail et faire des essarts » ⁽³³⁾. L'étendue des forêts appauvries augmente avec la précarité née d'un déséquilibre existant avant 1820 entre les terres cultivables disponibles et la population. La pratique usagère étend les terres vagues et empêche de mettre en réserve les bois (22 % du total en 1816). Les adrets sont particulièrement vulnérables, envahis par les fougères étendues par les brûlées (toponymes en "Beurleux", "Frasse", "Fraise" — résidus de bois brûlés), par les coudriers (toponymes en "Corsaires"), les bouleaux (toponymes en "Boule") ⁽³⁴⁾. Progressivement, et principalement dans le dernier tiers du XVIII^e siècle, la forêt n'exerce plus son rôle régulateur dans le cycle de l'eau. Les déluges de la Sainte-Anne (26 juillet 1770) et de la Saint-Crépin (25 octobre 1778) furent catastrophiques. En 1770, l'eau arracha à Gérardmer « une quantité innombrable de bois des forêts voisines, déracinés et entraînés dans les prés de même que les rochers, pierres, terre et sable » ⁽³⁵⁾.

L'état des bois peut s'apprécier dans la réduction des usages accordés. En 1703, les habitants sont autorisés à prendre « douze cordes de bois mort et gisant, arbres viciés, secs, couronnés » ⁽³⁶⁾. Cette précision confirme la faiblesse des ponctions effectuées, l'étendue des forêts dépérissantes. En 1717, l'autorisation est portée à quinze cordes ⁽³⁷⁾.

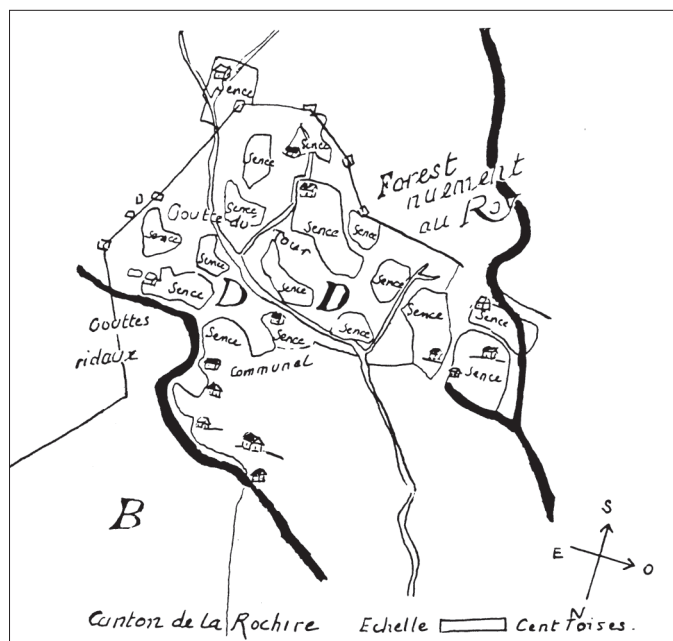


Figure 1

**DÉTAIL DE LA CARTE DE 1746
DESSINANT LES CENSES ET PRÉS
ENCLAVÉS DANS LES RAPAILLES**

Source : Archives départementales
des Vosges DD IV Gérardmer

(32) Procès-verbal de 1869, ONF de Saint-Dié-des-Vosges.

(33) Archives départementales des Vosges, G 2300.

(34) GEORGEL (M.). — Les Noms de lieux-dits de l'arrondissement de Remiremont. — Saint-Dié : Loos, 1966. — 399 p.

(35) Archives départementales des Vosges, DD 10, Gérardmer.

(36) Archives départementales des Vosges, G 2310 (1703).

(37) Archives départementales des Vosges, G 2300 (1717).

Elle est en contradiction avec la déclaration de la communauté de Gérardmer qui prétend en 1700 ⁽³⁸⁾ avoir droit de prendre tout le bois nécessaire à son entretien sans permission des officiers de gruerie. En 1783, la situation a bien changé. L'enquête sur la consommation de bois demandée par l'Intendant Débonnaire de Forges ⁽³⁹⁾ apporte de précieux renseignements. Malgré les abornements, l'auteur énonce « *qu'on ne peut donner la quantité d'arpents des forêts dont on a aucune connaissance* ». Les forêts entrées théoriquement depuis la Réformation de 1750 dans un cycle de restauration sylvicole sont en fait soumises à une exploitation semi-minière heureusement limitée par les faibles moyens techniques mis à disposition. En 1783, « *les forêts sont entièrement épuisées par la quantité de scieries qu'on y a établies depuis trente-cinq ans, ce qui est la cause qu'il ne s'y trouve plus de beaux sapins* ». Ce jugement probablement exagéré, noirci, est infirmé par le prix de la corde non façonnée encore établi au très bas prix de trois livres ⁽⁴⁰⁾.

Derrière les témoignages ponctuels, on voit se dessiner une alternance Hêtre-Sapin contrariée par les influences anthropiques, elles-mêmes limitées par les paramètres d'accessibilité. En 1820, Dralet confirme l'épuisement des futaies résineuses estimées à 20 % du couvert (dont 90 % de Sapin, 5 % d'Épicéa et 5 % de Pin sylvestre) ⁽⁴¹⁾. La statistique du premier Préfet des Vosges H.Z. Desgouttes ⁽⁴²⁾ aboutit au même constat. Selon cet auteur, la sapinière est épuisée, victime d'immenses chablis situés sur les dégarnis. Les futaies dépérissantes se sont progressivement raréfiées. Grâce à la carte

Figure 2
ÉTAT DE LA SAPINIÈRE ENCLAVÉE, DÉPÉRISSANTE EN 1759 PRÈS DE BALVEURCHE



Source : Archives départementales de Meurthe-et-Moselle BII 704

(38) Archives départementales de Meurthe-et-Moselle, B II 717 (1700).

(39) Archives départementales de Meurthe-et-Moselle, C 315.

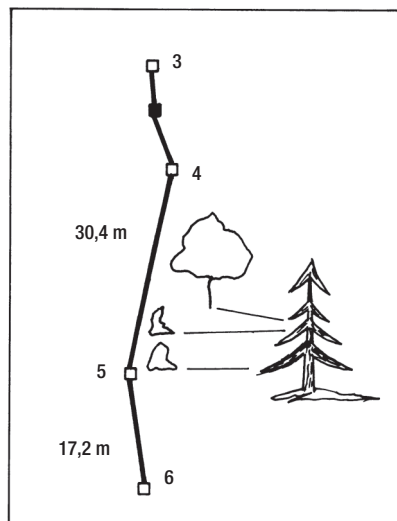
(40) HUSSON (J.-P.). — Les Difficultés d'approvisionnement en bois de chauffage des villes lorraines à la fin du XVIII^e siècle. In : Le bois et la ville / A. Corvol (sous la direction de). — Éditions des Cahiers de Saint-Cloud, 1992. — 320 p.

(41) En fait, en forêt domaniale de Gérardmer, le Pin sylvestre a toujours été très peu représenté.

(42) DESGOUTTES (H.Z.). — Tableau statistique du département des Vosges. — Paris, an X. — 111 p.

dressée en 1759 pour décrire le Haut des Surceneux et Balveurche ⁽⁴³⁾ (figure 2, p. 474), on conserve un témoignage maladroît des immenses sapins dessinés schématiquement avec en sous-étage du Hêtre. Sur le retour, dépérissants, ouverts par de vastes trouées, ces peuplements créaient un écosystème favorable au Grand Tétrás. Le type de graphisme cité se retrouve pour décrire d'autres massifs, par exemple à propos de la forêt impériale de la Bollée dessinée en 1809 par Guilgot ⁽⁴⁴⁾ (figure 3, ci-contre).

Figure 3
DÉTAIL DU PLAN FIGURATIF DE 1809
Les limites sont marquées par des bornes numérotées.
L'auteur cherche sommairement à dessiner
les trois étages de la forêt.



Éclairage sur la révision d'aménagement de la forêt domaniale de Gérardmer, l'analyse historique montre la pérennité toute relative des paysages que les citadins ont trop tendance à considérer comme immuables et donc intouchables. En intégrant l'épaisseur du temps, l'étude archivistique, même minutieuse, reste ponctuelle et lacunaire mais, dans une continuité régressive, permet de déceler les héritages et bâtir des séquences évolutives en prenant appui sur la réalité paysagère. Elle démontre que le patrimoine naturel et la dynamique forestière dépendent et sont modélés, avec un certain temps de rétention encore aujourd'hui difficilement compressible à l'échelle de notre propre espérance de vie, en fonction des besoins évolutifs des hommes. L'histoire est ici tout à la fois le temps très long de naturaliste et celui du forestier qui, en système de futaie régulière dominant, est essentiellement contraint à cadrer sa réflexion sur la durée de la révolution. La biogéographie historique perçoit le paysage dans une double perspective archéologique et écologique ⁽⁴⁵⁾. Elle demeure dans la trilogie nature-homme-société. L'approche sur le temps long des géosystèmes, combinatoires de mosaïques et d'espace flous ayant englobé de nombreux stades de dégradation des peuplements, montre des changements progressifs, lents, emboîtés, par substitution ou au contraire des remplacements brutaux liés aux stress, aux épidémies, aux chablis exceptionnels, aux méfaits des guerres (dans les Vosges, la mitraille). Chaque géosystème, à la fois espace et rencontre de plusieurs temporalités ⁽⁴⁶⁾, est désormais modelé par l'ambition d'atteindre un développement durable, ce qui signifie en sylviculture de moyenne montagne un retour affirmé à la biodiversité, à l'étalement des classes d'âge, à la prise en compte des alternances cycliques du Sapin et du Hêtre. L'approche du passé, qui nous décrit des futaies jardénées ou très irrégulières, permet de constater que cette ambition de gestion durable ⁽⁴⁷⁾ n'est pas une recherche de pérennité mais d'équilibre, de bonne santé, d'évolution constante des dosages des peuplements, de leurs pyramides ⁽⁴⁸⁾, des paysages multistratifiés et à multi-facettes qu'ils

(43) Archives départementales de Meurthe-et-Moselle, B II 704.

(44) Plan figuratif de l'abornement entre le Sieur N. Marchal de Colroy contre la forêt domaniale de la Bollée. Archives ONF Saint-Dié-des-Vosges.

(45) DUBOIS (J.-J.). — Espaces et paysages forestiers du Nord-Ouest de la France du XIII^e au XVIII^e siècle : l'apport de la biogéographie historique. — *L'uomo e la foresta*, Istituto F. Datini (Prato, 1), 1995, pp. 253-296.

(46) PETIT-BERGHEM (Y.). — Étude de la dynamique des milieux forestiers du littoral du Nord de la France. — Lille : Université de Lille - Géographie, 1996. — 2 tomes, 473 p., p. 11 (Thèse).

(47) Outre *Revue forestière française*, n° spécial 1996, consulter : DUBOURDIEU (J.), MORTIER (F.), HERMELINE (M.). — Biodiversité et gestion des forêts publiques en France. — *Revue forestière française*, n° 3, 1995, pp. 223-229.

CARBIENER (D.). — Pour une gestion écologique des forêts européennes. — *Le Courrier de l'Environnement de l'INRA*, n° 29, 1996, pp. 19-28.

BLANDIN (P.). — Les Forêts, développement ou conservation durable ? — *Le Courrier de l'Environnement de l'INRA*, n° 25, 1995, pp. 47-52.

(48) Il y a richesse à conserver partiellement des espaces de sénescence dans les zones inaccessibles, très accidentées, fragiles.

créent. Même modeste, l'approche géo-historique donne réellement des arguments, des pistes, des éclairages concrets sur la modification de cap à négocier pour préserver, conforter la qualité des espaces forestiers qui risquent d'essuyer, avec retardement mais en ayant des répercussions séculaires, des difficultés probablement assez comparables à celles nées de l'application mal raisonnée de l'agriculture productiviste.

Investir dans l'interrogation sur les racines du paysage actuel est une démarche utile en terme d'aménagement et de devenir du territoire ⁽⁴⁹⁾, de patrimoine, de réflexion sur la dynamique et la phytosociologie des peuplements. L'exemple développé concernant Gérardmer a tout à la fois montré l'intérêt et les limites de cette prospection mais prouve que la réflexion sur le très long terme est susceptible d'apports pour développer une sylviculture respectueuse de la nature, pouvant coexister avec une utilisation multiple du paysage.

J.-P. HUSSON
Département de Géographie
Faculté des Lettres
UNIVERSITÉ DE METZ
Ile du Saulcy
F-57000 METZ

GLOSSAIRE

Admodier : Louer à bail.

Anticipation : Défrichement illégal réalisé par grignotage.

Cense : Défrichement enclavé formé d'une ferme ou d'un pré.

Rapailles : Forêt dégradée soumise à des pressions usagères rendant aléatoire la bonne venue des peuplements.

Repandises : Dépendance boisée d'une chaume pouvant servir à l'agrandissement des pâtures.

LES PAYSAGES ANCIENS DE LA FORÊT DOMANIALE DE GÉRARDMER, CONTRIBUTION PATRIMONIALE À LA RÉVISION D'AMÉNAGEMENT (Résumé).

La révision d'aménagement est une étape sur le moyen terme pour construire une forêt équilibrée multifonctionnelle, fournissant un volume de bois sur pied de qualité. En menant une réflexion qui dépasse le temps d'une révolution et intègre des continuités et des ruptures sur le très long terme, on trouve ponctuellement, au gré des informations glanées dans les fonds d'archives, des éclairages, des éléments de réponses aux problèmes actuels sylvicoles et patrimoniaux.

THE ANCIENT LANDSCAPES OF THE GÉRARDMER STATE FOREST, A CONTRIBUTION TO PLANNING REVIEWS USING LONG TERM HISTORICAL DATA (Abstract)

The planning review is a medium term phase in the establishment of a multi-purpose, balanced forest that provides high quality standing timber. Examining archives over a very long period which experienced both stability and discontinuity, including a revolution, can prove to be enlightening and provide elements for the solution of current forestry and heritage problems.

(49) WINTZ (M.). — Un parc naturel dans les Vosges. — *Le Courrier de l'Environnement de l'INRA*, n° 22, 1994, pp. 29-36.